

Séance ordinaire du 9 avril 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi neuf avril deux mille dix-huit à quatorze heures trente-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la

présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique (partiellement), David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

#### **CE-2018-04-06**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 9 avril 2018.

---

#### **CE-2018-04-07**

##### **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 avril 2018, tel qu'il est modifié à la résolution CE-2018-03-90 « Accord de principe de la Ville concernant le plan intitulé « *Étude d'opportunité dans le cadre du réaménagement de l'échangeur 325 de l'autoroute 20 à Lévis – Solution 5* » présenté par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (projet de réaménagement de la circulation aux abords de l'échangeur 325 de l'autoroute Jean-Lesage et l'aménagement du viaduc Saint-Omer, secteur Lévis) » par la suppression, au sixième alinéa, des mots « à moyen terme, ».

---

#### **CE-2018-04-08**

##### **Condoléances à la famille et aux proches de Monseigneur Loïc Bernard**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville de Lévis à la famille, aux amis et aux confrères de la Résidence Déziel de Monseigneur Loïc Bernard et de souligner son exceptionnelle contribution à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine lévisien.

---

#### **CE-2018-04-09**

##### **Création du comité directeur sur la mobilité durable**

De créer le Comité directeur sur la mobilité durable.

##### **Objectifs**

Le comité a comme principal objectif de proposer et de mettre de l'avant une stratégie sur la mobilité durable.

##### **Mandat**

Définir les orientations et assurer le suivi en matière de mobilité durable, pour les trois enjeux majeurs suivants :

- le projet structurant de transport en commun et l'interconnexion des réseaux entre les deux rives, incluant une étude sur l'intégration tarifaire;

- les grands travaux routiers à réaliser à court terme et identifiés par la Ville en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- le suivi du projet de troisième lien entre les deux rives

### **Membres du comité**

- Monsieur Gilles Lehouillier, maire de Lévis et président du comité
- Monsieur Mario Fortier, président de la Société de transport de Lévis et vice-président du comité
- Monsieur Guy Dumoulin, conseiller municipal
- Madame Karine Laflamme, conseiller municipal
- Monsieur Simon Rousseau, directeur général de la ville
- Madame Marie-Lise Côté, directrice du bureau de la mobilité durable
- Monsieur Jean-François Carrier, directeur général de la Société de transport de Lévis
- Monsieur Pierre Asselin, conseiller en urbanisme de la ville de Lévis et secrétaire du comité

### **Présidence**

Le président et le vice-président sont désignés par résolution du conseil municipal de la Ville.

### **Secrétaire**

Le conseiller en urbanisme de la Direction de l'urbanisme agit à titre de secrétaire du comité. Il prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances, rédige les procès-verbaux des séances et s'acquitte de la correspondance.

### **Séances du comité**

Le comité se réunit aussi souvent qu'il le désire. Les séances sont convoquées par le président du comité. L'avis de convocation de la séance incluant un ordre du jour des questions qui seront débattues est transmis à chaque membre au moins vingt-quatre heures avant l'heure de la séance, sauf urgence. Dans le même délai, une copie de cet avis doit également être transmise au directeur général.

### **Huis clos**

Les délibérations du comité se tiennent à huis clos.

### **Conflit d'intérêt**

Le membre du comité qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celle-ci et de voter ou tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre est absent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance suivante à laquelle il est présent. Cependant, cette obligation ne s'applique pas dans le cas de l'intérêt du membre qui consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres considérations de travail attachées à ses fonctions au sein de la Ville.

### **Règles de régie interne**

Le comité adopte les règles de régie interne qui permettent d'assurer l'efficacité

de son fonctionnement.

### **Confidentialité des informations**

Sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2), toutes les informations portées à la connaissance du comité sont confidentielles.

---

#### **CE-2018-04-10**

### **Modifications à la structure organisationnelle et mouvements de main-d'oeuvre**

[Document d'aide à la décision GCH-2018-015-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accepter la structure organisationnelle, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2018-015-R-1, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'ensemble des modifications et ajustements requis pour assurer la mise en œuvre de cette structure;
  - d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre mentionnés en annexe à cette fiche de prise de décision.
- 

#### **CE-2018-04-11**

### **Suspension sans solde d'un salarié régulier col bleu de la Direction de la vie communautaire**

[Document d'aide à la décision GCH-2018-021](#)

Il est résolu d'imposer une suspension disciplinaire de six semaines sans solde au salarié régulier col bleu de la Direction de la vie communautaire et de le relocaliser dans un autre poste.

---

#### **CE-2018-04-12**

### **Condoléances aux familles et aux proches des victimes d'un accident d'autocar en Saskatchewan**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux familles et aux proches des victimes de cet accident d'autocar en Saskatchewan et de souhaiter un prompt rétablissement aux blessés.

---

#### **CE-2018-04-13**

### **Levée de la séance**

La séance est levée à 15 h 55.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---